

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **36**
Nombre de représentés : **9**
Nombre d'absents : **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEIZE DÉCEMBRE à 09 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_117_CC_4
Vote des taux de la fiscalité directe locale
pour 2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-
COULIN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M.
Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-
Noël JEAN-BAPTISTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique
VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE -
M. Perceval GAILLARD - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M.
Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme
Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte
DALLY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Daniel
PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian
ACADINE

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
9 décembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2022

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM -
Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Laetitia
LEBRETON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle
CADET - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT -
Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Jacky CODARBOX -
Mme Jocelyne JANNIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Patrick LEGROS procuration
à M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M.
Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard
MONIER - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC -
Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick
BADAT procuration à Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick
HAMILCARO procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_117_CC_4 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2023

Le Président de séance expose :

1- Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains. Le taux de la CFE proposé au titre de 2023 est de 25%, soit un taux inchangé depuis 2016.

Taux de CFE du Département

Communauté d'agglomération	Taux 2022
CASUD	22.76%
CINOR	23.17%
CIREST	27.60%
CIVIS	29.03%
TCO	25%

En 2022, le TCO compte 21.088 redevables à la CFE.

2- Vote du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Le taux de la TFNB proposé au titre de 2023 est de 1.43%, ce taux est inchangé depuis 2012.

Taux de TFNB du Département

Communauté d'agglomération	Taux 2022
CASUD	1.75%
CINOR	1.29%
CIREST	1.79%
CIVIS	1.77%
TCO	1.43%

En 2022, le TCO compte 4 547 redevables à la TFNB.

3- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères », le TCO perçoit la TEOM sur l'ensemble du territoire. Le taux de la TEOM proposé au titre de 2023 est de 16%, soit un taux inchangé depuis 2016.

Taux de TEOM du Département

Communauté d'agglomération	Taux 2022
CASUD	16.70%
CINOR	14.80%
CIREST	17%
CIVIS	17.91%
TCO	16%

En 2022, le TCO compte 81 960 redevables à la TEOM.

4- Vote du produit de la taxe GEMAPI

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » le TCO peut voter un produit de GEMAPI qui ne peut dépasser 40 €/habitant.

Le produit de GEMAPI proposé au titre de 2023 est de 3.150.000 € (soit 14,8 €/habitant).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 08/12/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 05/12/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VOTER les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 comme suit :

TAXE	Taux 2023
CFE	25,00%
TFNB	1,43%
TEOM	16,00%

- VOTER le produit de la taxe GEMAPI pour 2023 à hauteur de

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le **3 150 000 €.** 
ID : 974-249740101-20221222-2022_117_CC_4-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président